

Par e-mail :

La construction de piscines privées: stop ou encore?

[Ripostes](#)

Thierry Boutte

Publié le 17 juin 2021

Cinq mille nouvelles piscines en 2021. Le secteur se réjouit de ce nouvel engouement des Belges. Le confinement, avec le désir d'améliorer son chez-soi, est passé par là. Mais cette tendance - "symbole d'une discrimination écologique et sociale" - est dénoncée ailleurs.

Encore pour Patrice Dresse. Directeur général du Groupement des entreprises de construction de piscines (GECF).

Où en sont le marché et le secteur de la piscine privée en Belgique ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis 2015, le nombre de nouvelles piscines construites en Belgique a plus que doublé, passant de 2 050 à 4 050 en 2020. Vu les commandes, 5 000 nouvelles piscines seront construites en 2021. Le secteur se porte bien et affiche un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 millions d'euros et occupe directement quelque 1 300 équivalents temps plein. Le travail ne manque pas et certaines entreprises sont même obligées de refuser de nouveaux chantiers pour 2021. Le boom du marché étant international, nous connaissons aussi des problèmes d'approvisionnement concernant les coques ou les carrelages. Pour l'avenir, nous misons, au mieux, sur une stabilisation du marché.

Comment expliquez-vous cet engouement ?

La crise sanitaire, avec la difficulté, voire l'impossibilité, de partir à l'étranger et donc la perspective de passer ses vacances chez soi en Belgique, n'a fait que renforcer une tendance déjà à la hausse. Autre facteur, les étés étant plus longs et plus chauds, les Belges voient les piscines comme un équipement dont on peut profiter longtemps, alors qu'il s'agissait d'un luxe dont on ne profitait que très peu il y a une vingtaine d'années.

Quel est le budget pour une piscine ?

Entre 65 000 et 80 000 euros d'investissement pour une piscine standard. À côté, il faut compter le poste énergie (100 euros/mois) et l'entretien (deux fois 400 euros/an), ce qui fait un total oscillant entre 2 000 et 2 500 euros par an.

À l'heure des enjeux environnementaux, des périodes récurrentes de sécheresse et de la préservation de ressources telle l'eau, certains souhaitent décourager, voire stopper, la construction de piscines privées. Que répondez-vous ?

Je répondrai sur les trois impacts visés : l'utilisation de l'eau, l'artificialisation des terres et l'entretien. Concernant l'eau, réunies, toutes les piscines privées en Belgique utilisent moins d'un millième de la consommation totale d'eau de distribution du pays. À titre de comparaison, vous devez savoir qu'en Wallonie 27 % de l'eau produite (et donc assainie) se perd dans le réseau à cause des canalisations percées. À ce niveau, les piscines apparaissent comme un acteur tout à fait minime. Un problème se pose toutefois lors des phases de stress hydrique où, dans une période de 5-6 semaines sans pluie, tout le monde tourne son robinet abondamment et en même temps. Le réseau est alors mis sous tension et certaines zones manquent d'eau. Des travaux sont actuellement réalisés pour relier les bassins et diminuer ainsi les défaillances locales. J'en viens à l'artificialisation des terres. À cause de zones imperméables (dont les piscines, les terrasses et locaux techniques), il y a moins d'eau qui s'infiltré dans les terres (avec de possibles dégâts au bâti lors des périodes de stress hydriques) et trop d'eau de pluie (eau d'infiltration) va directement à l'égout (devenant de l'eau de ruissellement). Nous devons repenser et améliorer les systèmes de récupération d'eau de pluie en utilisant par exemple davantage de matériaux de construction perméables. Il faut aussi transformer plus d'eau de pluie en eau de réserve pour, avec pompe ou bassin d'infiltration, l'utiliser à bon escient. Enfin, l'entretien des piscines oblige, au moins une fois par an, à nettoyer le système de filtration. Plusieurs centaines de litres d'eau chlorée retournent à l'égout. Je reconnais que ces eaux doivent être traitées par nos stations d'épuration. Mais il faut relativiser l'impact environnemental des piscines.

Pour vos détracteurs, la piscine privée est le symbole d'une discrimination écologique et sociale dans un contexte où il manque des piscines publiques. Votre réaction ?

Nager est un plaisir universel pour tous et il n'y a pas lieu d'en faire un débat de classes sociales. Parce que ce plaisir est vraiment partagé. Beaucoup de personnes qui n'ont pas de grands moyens installent une piscine hors sol (en kit ou gonflable), bien moins chère au supermarché du coin mais gourmande en termes d'utilisation d'eau puisque, pour garder une eau claire, elles sont remplies et vidées à fond plusieurs fois par an. Sachez que, pour une piscine enterrée, on renouvelle l'eau par tiers chaque année. Enfin, les gouvernements flamand et wallon ont lancé des plans ambitieux pour construire, mais surtout rénover, des piscines publiques. En Wallonie, le Plan piscine se monte à 95 millions d'euros. Un tiers a été investi selon une fourchette 50 % d'investissement pour la commune et 50 % pour la Région. Mais la maintenance est-elle tenable financièrement pour les pouvoirs locaux ? Ne faut-il pas se diriger vers un partenariat public/privé avec, pour ce dernier, un cahier des charges rigoureux, notamment pour garder un tarif d'entrée social ? C'est le modèle qui s'impose en Flandre. En Wallonie, on en discute.

Quelle est L'empreinte d'une piscine ?

Selon une étude de la Faculté de technologie et d'innovation de l'Université d'Arizona (USA), "[Water Reclamation and Sustainability](#)", l'empreinte hydrique des piscines résidentielles va de 45 m³/an à 185 m³/an/piscine. L'empreinte énergétique varie entre 2 400 et 2 800 kWh/an/piscine. L'empreinte carbone, elle, oscille autour de 1,4 tonne de CO₂/an/piscine.

En comparaison, 1,4 tonne de CO2 correspond à 700 m³ de gaz (de quoi chauffer un appartement de 80 m² moyennement isolé) ou 530 litres de mazout ou 19 600 km avec une Twingo en ville. Pour rappel, selon Eurostat, en 2019, chaque Belge a émis entre [10 et 11 tonnes d'équivalent CO2 par an](#), sans compter les émissions importées. Et pour éviter que l'augmentation des températures dépasse les 2 °C d'ici 2050, chaque habitant de la planète ne devrait pas émettre plus de 2,1 tonnes de CO2 par an.

Stop pour Théophile Lienhardt, scientifique, cofondateur des "Jeunes Cinquantenaires", groupe de réflexion sur les urgences environnementale et sociale.

On prévoit de construire 5 000 nouvelles piscines privées en 2021 en Belgique. Que pensez-vous de cette tendance ?

C'est incompréhensible et effarant. Une piscine a une empreinte écologique significative liée à son cycle de vie, à savoir depuis la fabrication des matériaux (avec un fort contenu énergétique comme le béton et la fibre de verre), puis leur transport, l'installation de la piscine, son usage (consommation d'énergie et émissions gaz à effet de serre liées à la pompe, au chauffage et à la filtration, usage de substances chimiques comme le chlore, consommation d'eau, émission de déchets), jusqu'à sa fin de vie (quid du recyclage de certains matériaux ?). J'ajouterais aussi le grave problème de l'artificialisation des terres et sols jardinables. Si on fait le total de toutes les piscines privées, ça devient désastreux face à l'urgence climatique (qui est un fait scientifique), face à la pénurie d'eau (autre fait scientifique : le réchauffement climatique crée une forme de sécheresse structurelle en Belgique) et face à la nécessité de limiter la pollution chimique et la consommation d'énergie.

Selon vous, le problème serait autant écologique que social ?

Oui. Une récente étude d'Oxfam indique qu'au niveau mondial les 10 % des humains les plus riches sont responsables de 52 % des émissions de CO2 cumulées. Chez nous aussi, les humains les plus riches sont responsables de la plus grande partie de l'empreinte écologique dont un des accélérateurs est les piscines privées. La question écologique doit quitter le hors-sol des rapports du Giec pour pointer des groupes sociaux, des actes, des techniques, des objets, des lieux, des circonstances précises.

Face à votre constat, que proposez-vous ?

La solution est politique, légale et fiscale. D'un point de vue social, on devrait imposer un moratoire sur la construction de piscines privées tant que tout le monde n'a pas accès à une piscine publique et financer par une contribution fiscale équitable la rénovation des zones de baignade et des piscines publiques. D'un point de vue écologique, on devrait également imposer un moratoire sur l'artificialisation des sols, y compris par les piscines, terrasses et autre bétonisation des jardins et espaces verts. Au surplus, on pourrait imaginer une fiscalité dissuasive et redistributrice sur ce genre d'aménagements, qui devraient accueillir, en compensation, de la biodiversité (étangs de baignade, piscines naturelles...).

Votre message est éminemment politique.

Les scientifiques parlent aujourd'hui d'une menace existentielle. Les piscines artificielles privées sont un symbole de la prédation de la société néolibérale mondialisée. Les bords de la piscine, ce sont les contours d'une discrimination écologique et sociale qui se dessine depuis des décennies. Derrière le plaisir, l'accès à la verdure et à une vie saine pour quelques-uns se cachent la pollution, la malbouffe, les

nuisances sonores, l'absence d'espaces verts et d'accès aux forêts ou encore le travail en plein air lors des canicules pour les moins aisés dans les pays riches et aussi pour la majorité des pays pauvres, où là on parle déjà de survie, tout simplement. L'enjeu est systémique. Ces piscines sont le symbole du nihilisme éco-social de nantis qui, acté par les autorités publiques, préfigure les catastrophes démocratiques, sociales et environnementales que nous subirons ce siècle. La transition écologique, sociale et juste est donc bien le premier combat politique au XXIe siècle.